

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Béziers (34500)

Réponses de Claire Dotto, au nom de la liste « beziers citoyen »

— le 05/03/2020 à 16:16 —

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 : je m'engage

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

Oui bien sûr, c'est une évidence, mais elle est inséparable d'une révision du PDU, plan de déplacements urbains de l'agglomération méditerranéenne, torpillé par le maire sortant en s'opposant à la création de 2 lignes de bus en site propre (BHNS) parce que cela aurait gêné les voitures. Le PDU contient tous les éléments nécessaires à la mise en place du plan vélo, qui implique également la généralisation du 30 km/h, le respect des lois et des règlements.... La charte de qualité découle simplement des recommandations du CEREMA, que tous les aménageurs connaissent, sauf ceux opérant à Béziers sous le contrôle du maire.

Action n°2 : je m'engage

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum fois par an.

Oui et cela pourrait être un adjoint dédié, car cela concerne beaucoup la voirie, mais aussi la mobilité, responsabilité agglomération, et la synergie des deux opérateurs, mairie et agglomération, impossible pendant le précédent mandat, est une condition nécessaire à une amélioration significative du système de déplacements doux à Béziers.

Le comité rassemblerait entre autres les associations d'usagers, expertes dans leur domaine, et donc vélocitât Béziers pour le vélo, et pourrait faire appel aux clubs cyclotouristes locaux, qui ne considèrent pas le vélo comme moyen de déplacement, mais pourraient, si la situation s'améliore, commencer à l'envisager, et éviter de mettre le vélo dans la voiture pour sortir de Béziers ...

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°3 : je m'engage

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : - Avenue de la liberté

- Avenue Jean Moulin
- Avenue Clémenceau
- Boulevard de Verdun
- Boulevard d'Agde
- Boulevard Maréchal de Lattre de Tassigny
- Quai Port Neuf
-

Le réseau ne doit pas nécessairement emprunter les axes de forte circulation mais être conçu pour permettre d'accéder facilement partout. Certains axes sont parfois très pentus, et des contournements doivent être étudiés pour adoucir les pentes. Dans un système ville à 30, les axes qui restent à 50 doivent être impérativement dotés de pistes cyclables séparées de la chaussée (et bien sûr pas sur les trottoirs, le CEREMA est très clair là dessus)

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°4 : je m'engage

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viarie a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Le plan de circulation doit être pensé pour atténuer la vitesse des voitures dans les zones résidentielles, en évitant le trafic de transit. Dans de nombreuses villes, cela est réalisé en instaurant des sens uniques face à face, contraignant les voitures au détour alors que les cyclistes, grâce aux double sens cyclables, ne sont pas gênés. Il faut bien sûr restreindre largement la circulation des voitures dans le centre historique (voir plus loin le dernier kilomètre)

Action n°5 : je m'engage

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité.

Evidemment; une partie de la réponse est déjà dans l'action 4

Action n°6 : je m'engage

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Comme ci dessus; il suffit d'appliquer les nouvelles dispositions du code de la route qui mettent en place toutes ces mesures. A Béziers, le seul double sens cyclable est placé rue française, une rue inaccessible aux voitures, sauf riverains, ce qui est ridicule

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°7 : je m'engage

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces.

évidemment, et faire en sorte que ceux ci ne soient pas occupés par les scooters et motos, comme à la gare de Béziers (l'écartement des arceaux permet de gérer ce problème)

Action n°8 : je m'engage

Aménager des aires logistiques de livraison pour faciliter les livraisons en ville par vélo cargo.

Complémentaire de l'interdiction d'accéder en voiture ou d'une stricte limitation des tonnages en centre ville. Mesure qui revient à la livraison dans le dernier kilomètre, qui exige un effort particulier, car pas du tout dans les moeurs, mais qui s'impose à moyen terme....Il faut encourager le développement de la livraison par vélo cargo, encore inexistante à Béziers

Action n°9 : je m'engage

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

Vélociutat Béziers, seule association locale actuellement, reçoit une aide de l'agglomération pour ses actions mentionnées ci dessus, mais le développement du vélo devrait entraîner la création de services plus développés, éventuellement entreprises qui amplifieraient la démarche et pourrait lui donner une dimension économique non négligeable. La mise à disposition de locaux est une évidence à nouveau: voir point 10

Action n°10 : je m'engage

Créer une maison du vélo accueillant les acteurs associatifs vélo et donnant une visibilité à la politique cyclable de la ville.

Encore une évidence, liée au soutien aux associations développant le vélo utile

Promouvoir une culture vélo

Action n°11 : je m'engage

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Nécessite aussi un investissement important en expertise de l'enseignement du vélo (accroître le nombre de personnes possédant le brevet d'initiateur de mobilité à vélo, délivré par la fédération des usagers de la bicyclette, actuellement au nombre de 2 à Béziers)

Action n°12 : je m'engage

Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école.

Oui et non, car si cette mesure est utile, il faut qu'elle soit collective, c'est à dire que la ville mette en place un pool de vélos pouvant être mis à disposition des scolaires, et entretenu par une équipe dédiée. L'asso Vélociutat a vu beaucoup de flottes de vélos dans des assos ou des écoles, se dégrader par manque d'entretien, car bien sûr, la multi-utilisation de tels vélos conduit à des dégradations prématurées qu'il faut corriger efficacement. Par ailleurs, il existe une piste sécurité routière près de l'orb, sous utilisée, près de laquelle les vélos pourraient être stockés puisqu'ils seraient souvent utilisés sur place

Action n°13 : je m'engage

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

Essentiel, car en effet, beaucoup d'automobilistes, même s'ils ne considèrent pas tous les vélos comme des gêneurs sur la route, ne comprennent pas l'utilité (et la non dangerosité) des DSC, des sas vélos et des cédez le passage aux feux (car il n'y a pas que le tourne à droite: les feux rouges ne sont plus toujours signe d'arrêt absolu pour les vélos: dans certains carrefours, le maire peut autoriser le passage au rouge après que le cycliste s'est assuré de pouvoir traverser sans danger...

Commentaires généraux

Le champ de travail est immense à Béziers, et commence par trouver le moyen de faire vivre ensemble les différents usagers de la route, d'apaiser les interactions et de convaincre que, dans le contexte de changement climatique actuel, un changement des comportements envers les moyens de transports est essentiel.. Cela ne peut se faire sans un peu de contrainte, en particulier pour réduire la circulation automobile, et exige un courage politique certain, qui a manqué jusque là à Béziers